

PROCES-VERBAL REUNION DE LA COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DU 26 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt six juin, à 20 heures 30, les membres de la commission de développement économique de la Communauté de Communes Villeneuvois, Diège et Lot se sont réunis sur la convocation de M. POUZOULET-LIGUE Didier, Président et de Mme CHAPEAU Marie-Thérèse, vice-présidente, animateurs de la commission.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres de la commission :

Commune d'Ambeyrac : CHAPEAU Marie-Thérèse, PRADAYROL Maurice, COSTES Martine

Commune de Balaguier d'Olt : CORNET Antoine

Commune de La Capelle-Balaguier : DOINOT Jean-Paul, COSTES Benoit

Commune de Foissac : CABRIT Eric

Commune de Montsales : POMIES Pascal, SOULIE Bruno,

Commune de Naussac : POUZOULET-LIGUE Didier,

Commune d'Ols et Rinhodes : LOHEZIC Mathieu, GRATUZE Jean-Marc,

Commune de Saint-Igest : FAYRET Jean-Paul,

Commune de Saint-Rémy : LABRO Régine, MOLINIER Aline,

Commune de Sainte-Croix : NOUVIALE André, BARTHELEMY Guillaume,

Commune de Salles-Courbatiers : MARGARIDENC Marie-Noëlle,

Commune de Saujac : ROQUIES Huguette, AYRAL Robert,

Commune de Villeneuve : HERBIN-ALAUX Claude, SOURNAC Christian

Excusés : Mmes VERGNES Laetitia, DU FAYET Virginie, MIRABEL Anne-Isabelle

Hôtel d'entreprises

→ atelier n°1 toujours occupé par M FRAYSSE (informaticien).

→ atelier n°2 occupé par l'entreprise CEM (fabriquant escalier/ferronnerie) ainsi que l'atelier n°3 suite au départ de M BELMON (peintre).

→ Il est rappelé le principe des hôtels d'entreprises : location précaire de 2 ans non renouvelable avec des loyers modérés pour aider les entreprises et artisans à s'installer ou à reprendre une activité.

→ Coût de l'aménagement de l'hôtel d'entreprises : 143 508.39€ HT avec un montant de subventions de 63 761.50€ soit un solde à la charge de la collectivité de 79 746.89€.

Sur une année ou tous les ateliers sont loués, le montant total des loyers est de 8 290€.

→ Pour information : un recensement des locaux vides a été réalisé sur toutes les communes pour pouvoir communiquer une liste aux entreprises qui veulent s'installer. Cette liste n'est pas mise à jour.

Zone d'activité

La nouvelle zone d'activité Les Gantes représente une superficie de 3 ha 30 avec des terrains viabilisés pour l'eau, l'électricité, le téléphone et l'éclairage public. L'aménagement des lots s'est fait avec un respect environnemental et en gardant les murets en pierre existants.

Bilan construction zone :

→ Dépenses : 335 307.60€

→ Recettes : 83 341.69€

→ Prix de revient : 8.31€/m²

→ Prix de vente : 8.50€/m²

A ce jour, seul le lot n°5 est vendu à Mr SOLER, artisan couvreur.

La vente des autres lots est rendu difficile par la période de crise rencontrée par les entreprises.

Même si notre territoire est moins touché par la crise car les sous-traitants du secteur aéronautique continuent à bien travailler (Exemple : LISI à Villefranche).

Il faut aussi noter que le maillage des zones d'activités de taille moyenne existe déjà sur notre territoire (Exemple : l'aiguille à Figeac ou à Montbazens).

Entreprises acceptées : uniquement celles qui produisent ou transforment mais pas les sociétés qui ne font que du commerce.

Pour rappel : la zone actuelle des Grèzes emploie 120 personnes. Une étude faite au début de la création de la communauté de communes montrait que la population en âge de travailler domiciliée sur notre territoire était supérieure de 300 personnes par rapport aux emplois proposés sur le même secteur. Cela montre qu'il y avait un déficit d'emploi important.

Plan de communication :

Promotion faite auprès de Midi-Pyrénées Expansion et Aveyron Expansion.

Panneau en bordure de la RD à déplacer pour une meilleure visibilité et en installer un deuxième.

Contact à prendre avec la chargée de mission de la communauté de communes du Villefranchois qui possède un important carnet d'adresses.

L'objectif est de toucher les entreprises locales (aveyronnaises) car celles du reste de la France préfèrent souvent s'installer dans de grandes zones avec les aides financières des collectivités.

Projet d'extension : agrandir la zone actuelle grâce à l'achat de terrains voisins appartenant à Mr SALLES, ce qui permettrait d'avoir une zone d'activité d'un total de 15ha.

Avoir une réserve foncière est important dans le cas d'un regroupement entre plusieurs communautés de communes.

Il faudra aussi tenir compte de la réflexion à venir sur l'aménagement du territoire avec le SCOT et là aussi il est préférable de maîtriser le foncier.

Points forts de notre zone d'activité : placée sur un axe routier important (Figeac/Villefranche). Cadre agréable.

Points faibles : réseau internet très haut débit prévu en priorité dans les grandes zones artisanales. Pas d'entreprise phare qui génère de l'activité annexe.

Aides aux entreprises :

- Avantages fiscaux et exonérations sur impôts sous certaines conditions.
- Aides à l'installation dans les zones à finalité régionale, ce qui est notre cas, avec aussi des conditions (moins de 50 salariés, entreprises de production).

Pour information :

Un guichet unique a été créé à Villefranche pour informer les entreprises sur les aides dont elles peuvent bénéficier.

Information d'un membre de la commission : il communique sa difficulté en tant que chef d'entreprise pour recruter du personnel qualifié.

Il est proposé de faire passer une annonce sur le site internet de la communauté de communes ou sur le bulletin.

Par contre, il est important de mettre à jour régulièrement les informations publiées.

La séance est levée à 22 h 30

Le Président,
M. POUZOULET-LIGUE Didier

La vice-présidente,
Mme CHAPEAU Marie-Thérèse